



**Pistes pour améliorer les conditions de vie des
femmes autochtones et rompre le cycle de la violence**

par

Carole Lévesque, professeure titulaire
Directrice de DIALOG

Éléments de la présentation faite à la
Commission des relations avec les citoyens
Consultations particulières sur les conditions de vie des femmes autochtones

**Québec
17 novembre 2015**

Biographie

Professeure titulaire à l'Institut national de la recherche scientifique, Centre Urbanisation Culture Société, Carole Lévesque est détentrice d'un doctorat en anthropologie sociale et culturelle (Sorbonne, Paris); elle a consacré la totalité de sa carrière aux questions autochtones. Depuis plus de 40 ans, elle travaille en étroite collaboration avec les communautés, organisations ou instances autochtones du Québec et d'ailleurs. Avec les années elle a expérimenté et mis au point plusieurs formules de recherche participative et collaborative dans lesquelles les populations, à titre individuel ou communautaire, jouent un rôle actif. Elle a séjourné dans plus de 40 des 56 communautés amérindiennes et inuit du Québec, compte plus de quatre années de présence effective sur le terrain et réalisé de nombreuses enquêtes auprès des populations concernées. Cette expérience particulière lui confère une posture de témoin privilégié des transformations sociales, culturelles, politiques et économiques qui caractérisent le parcours des Peuples autochtones dans le Québec contemporain.

Ses travaux proposent une relecture conceptuelle et appliquée des logiques et dynamiques qui fondent l'argumentaire explicatif et les logiques d'action des politiques et des programmes destinés aux peuples autochtones. Elle a fondé en 2001 et dirige depuis lors DIALOG- Le réseau de recherche et de connaissances relatives aux peuples autochtones. Elle est également codirectrice, avec Edith Cloutier — présidente du Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec—, de l'Alliance de recherche ODENA qui concentre ses efforts les communautés autochtones des milieux urbains. En septembre 2011, Carole Lévesque a reçu le Prix Marcel-Vincent de l'ACFAS pour sa contribution au développement du domaine des études relatives aux Peuples autochtones. Au printemps 2012, avec son collègue Daniel Salée de l'Université Concordia, elle s'est méritée le Prix Jean-Michel Lacroix qui souligne la publication d'un article exceptionnel publié dans la Revue internationale d'études canadiennes en 2010. Enfin, en septembre 2015, elle a reçu le prix d'excellence en Recherche et Création-Carrière de l'Université du Québec.



1. Prendre connaissance des conditions de vie des Autochtones

Des écarts importants existent entre la population autochtone et la population québécoise en matière de qualité de vie et de conditions de santé. Alors que depuis de nombreuses années, l'indice de développement humain positionne régulièrement le Canada parmi les dix meilleurs pays au monde, cet indice positionne les Peuples autochtones au moins au 70^e rang.

Dès la naissance, les Autochtones de tous âges, hommes et femmes, s'exposent à des risques nettement supérieurs que les Canadiens et Québécois dans toutes les sphères de leur vie personnelle, familiale et sociale :

- incidence plus élevée de maladies chroniques et d'accidents
- surpeuplement des maisons
- problématiques psychosociales majeures
- consommation accrue de drogues et d'alcool
- agressions physiques et psychologiques
- suicide en hausse chez les jeunes et les femmes
- séquelles des pensionnats
- traumatismes intergénérationnels
- fréquence très élevée du placement d'enfants
- décrochage scolaire
- espérance de vie moindre

Qui plus est, les inégalités de genre, exacerbées par les violences, les agressions et les abus dont les femmes et les jeunes filles font les frais, bien davantage que les hommes, sont encore plus marquées qu'ailleurs.

Lorsque les Autochtones se retrouvent dans les villes, comme c'est le cas de nos jours pour près de 60 % de la population autochtone totale de la province — composée des Premières Nations, du Peuple inuit et de la population métisse —, des difficultés supplémentaires s'ajoutent : accès limité aux services de santé et services sociaux du réseau québécois; manque de soins et de ressources appropriés; isolement social; surreprésentation parmi la population itinérante; surreprésentation en milieu carcéral; conditions de logement insalubres et non sécuritaires; insécurité alimentaire; situations répétées de racisme et de discrimination; chômage chronique. De très nombreux enfants, jeunes, femmes, hommes, aînés autochtones doivent sans cesse relever des défis importants pour répondre à leurs besoins immédiats.

En 2013, le Rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits des Peuples autochtones, James Anaya, annonçait une «crise majeure» au Canada, exacerbée par le non-respect de leurs droits, la violence envers les femmes, la faible scolarisation et le surpeuplement des maisons. La situation mise au jour récemment à Val-d'Or et dans d'autres villes du Québec est à l'image de cette crise anticipée.

- Au Québec en 2011, la proportion des enfants autochtones âgés de 14 ans et moins vivant avec deux parents était de 56,9 %, alors qu'elle se situe à 72,9 % pour les non autochtones.
- Les enfants autochtones du même groupe d'âge sont également plus nombreux (29,7 %) à vivre avec un seul parent (sauf exception, il s'agit d'une femme); il s'agit d'un taux nettement supérieur à celui des enfants non autochtones (18,6 %).
- Le nombre d'enfants de 14 ans et moins qui vivent en famille d'accueil est sept fois plus élevé chez les Autochtones (2,7 %) que parmi la population non autochtone (0,4 %).
- Le taux de croissance de la population autochtone au Canada est de quatre à cinq fois supérieur à celui de la population canadienne.
- Le taux de natalité des femmes autochtones au Québec est pratiquement trois fois plus élevé que celui de la population québécoise.
- Les familles autochtones comptent plus d'enfants que les familles québécoises; cette situation exerce une pression sur les besoins en logement.
- Les femmes autochtones sont plus nombreuses que les hommes à résider dans les villes. La perspective d'une vie meilleure, l'espoir de vivre dans un environnement plus sécuritaire (moins violent) et de donner davantage de chances à ses enfants constituent la seconde raison (après les études) expliquant le départ de la communauté; ce contexte particulier explique aussi le nombre grandissant de familles monoparentales dans les villes.
- Par ailleurs, les femmes autochtones sont également plus instruites que les hommes. Elles sont plus nombreuses également à effectuer un retour aux études après l'âge de 30 ans.
- Plus de 50 villes québécoises comptent une population autochtone significative. Pourtant très peu de services et de ressources permettent de répondre aux besoins de ces personnes et de ces familles.
- De nos jours, la présence autochtone dans les villes n'est pas un accident de parcours dans la trajectoire de vie des femmes et des hommes autochtones; elle est une réalité incontournable et elle va en s'accroissant. Dans la même optique, les dynamiques de mobilité entre les communautés et les villes augmentent également et se diversifient.

2. Reconnaître l'ampleur des manifestations de violence dans les communautés et dans les villes

La violence en contexte autochtone s'inscrit à l'intérieur d'un continuum de pertes, de ruptures, de dépossession et d'impuissance qui s'intensifient de nos jours avec la croissance démographique et la transformation des conditions objectives d'existence (monoparentalité, grossesses adolescentes par exemple). Elle résulte, sur un plan structurel, de quatre types d'aliénation systémique qui vont de pair :

- Une **aliénation territoriale** avec la mise en réserve et le refoulement en périphérie; elle se prolonge aujourd'hui dans la difficulté des autorités autochtones à faire reconnaître leurs droits territoriaux et leurs droits ancestraux pourtant reconnus par la Constitution canadienne
- Une **aliénation culturelle** avec le régime des pensionnats, l'éducation forcée et l'évangélisation qui a porté atteinte à leurs langues, leurs valeurs et leurs compétences culturelles et éducatives; elle se prolonge aujourd'hui à travers des traumatismes qui transcendent les générations
- Une **aliénation identitaire** dont les femmes ont été les premières concernées et qui a fait d'elles des citoyennes de seconde zone au sein de leurs propres communautés d'origine et d'appartenance
- Une **aliénation politique** avec l'imposition d'une administration gouvernementale qui a mené à la sédentarisation et qui, de nos jours, tient peu compte des spécificités, approches et visions du monde autochtone dans l'élaboration de ses politiques publiques

- Depuis près de 40 ans, les associations de femmes autochtones, au Canada comme au Québec, dénoncent la violence perpétrée à l'encontre des femmes et des enfants. Il est temps de les écouter.
- Déjà en 1980, selon les statistiques de l'époque, il était établi que l'incidence de la violence envers les femmes autochtones était de trois à quatre fois supérieure que dans le cas des femmes non autochtones. Trente-cinq ans plus tard, la situation n'a pas changé.
- La violence à l'égard des femmes autochtones se caractérise par la fréquence des agressions et par leur intensité. De nombreuses femmes sont confrontées à la violence sur une base quotidienne. Les blessures infligées sont également plus importantes et nécessitent davantage de soins.
- Les impacts de cette violence se répercutent sur l'organisation familiale, sur la vie de la maisonnée, la qualité des relations entre parents et entre parents et enfants; un climat de tension existe en permanence.
- La grande majorité des femmes concernées par la violence sont jeunes; elles ont entre 15 et 34 ans. Près de 90% d'entre elles ont des enfants.
- Sur un plan personnel, il existe au moins deux formes de violence qui affectent les femmes autochtones : celle qui met en cause les proches des personnes atteintes (violence latérale); celle qui met en cause des non autochtones, que ce soit dans les communautés ou dans les villes.

- Cependant, tous les agresseurs, quels qu'ils soient, bénéficient d'une certaine impunité; dans les communautés, la loi du silence prévaut sur les dénonciations et les réactions collectives pourtant connues; à l'extérieur le racisme exacerbe les abus de pouvoir et les rapports de domination entre hommes et femmes.
- La violence à l'égard des femmes autochtones, que ces dernières résident dans les communautés ou dans les villes, ne peut être isolée des piètres conditions socioéconomiques, de la pauvreté, du chômage chronique. Autant de conditions qui contribuent à accroître le climat de tension existant.
- La violence ne concerne pas que les femmes, elle n'est pas seulement affaire de femmes; elle n'est pas un problème de femmes; elle est affaire de société. En conséquence un nouveau projet de société est à définir et à mettre en œuvre.
- Une campagne de sensibilisation mise de l'avant par Femmes autochtones du Québec en 1987 avait commencé à donner des résultats encourageants à l'échelle des communautés autochtones jusqu'au début des années 1990; faute de ressources financières, les efforts n'ont pu être poursuivis.
- De nombreuses initiatives destinées à diminuer l'incidence de violence ou de soutenir les victimes ont aussi vu le jour au cours des deux dernières décennies. Des maisons d'hébergement ont été instaurées dans plusieurs villes et dans certaines communautés à l'instigation de groupes de femmes et de Femmes autochtones du Québec. Toutefois le déploiement de ces initiatives est sans cesse freiné par le manque de moyens financiers adéquats et récurrents, la difficulté à assurer une continuité dans les services offerts, le peu d'occasions de revoir et de renouveler les pratiques en vigueur, la lourdeur des problématiques et le roulement de personnel.

3. Établir de nouveaux filets de protection et de sécurité au sein des familles et des communautés

Parmi les Peuples autochtones, à l'époque traditionnelle, la survie et la reproduction des groupes sociaux reposaient sur l'existence de mécanismes de régulation sociale auxquels les différents membres du groupe adhéraient. Ces mécanismes ou pratiques permettaient d'intervenir à l'occasion de difficultés ou de dissensions de différentes natures. Ils reposaient sur des valeurs et des principes de vie qui favorisaient l'entraide, le partage et la cohésion, de préférence à l'individualisme et à la compétition. Ces valeurs et ces principes étaient transmis d'une génération à l'autre et valorisés à travers les obligations et les responsabilités quotidiennes et saisonnières.

La mise en réserve, l'épisode des pensionnats indiens, la sédentarisation ont profondément modifié l'ordre des choses, ont coupé les filières de transmission et ont érodé les pratiques qui favorisaient l'équilibre des groupes de même que les modes d'interaction et de collaboration qui présidaient aux relations entre les groupes au sein d'une même bande. Mais les principes fondateurs, l'essence même des règles qui régissaient le vivre-ensemble et favorisaient la cohésion sociale existent toujours. Il devient essentiel de les régénérer en tenant compte toutefois des impératifs de la vie moderne et des enjeux de société contemporaine. Les mesures, ressources, pratiques à déployer à partir de maintenant doivent s'en inspirer.

- Créer des chaînes de protection pour les femmes autochtones et les enfants qui débordent le cadre communautaire. L'atomisation des communautés autochtones ne favorise pas les actions concertées de nos jours. De plus, semblable atomisation contribue souvent à neutraliser les efforts des intervenantes/intervenants qui se retrouvent isolés et démunis devant de lourdes problématiques.
- Identifier les vecteurs de la vie communautaire qui permettraient de transformer la réalité de la violence et mobiliser les savoirs et les pratiques sur lesquels il faudrait s'appuyer.
- Reconnaître et respecter l'expertise de Femmes Autochtones du Québec en matière de violence faite aux femmes et aux enfants, et créer les conditions financières, matérielles et organisationnelles pour que cette expertise soit mise au service des communautés et de la population autochtone en général.
- Étendre et diversifier le réseau des maisons d'hébergement pour femmes autochtones et fournir à Femmes autochtones du Québec les moyens récurrents et suffisants pour remplir son mandat à long terme à cet égard.
- Soutenir les initiatives locales et communautaires en matière de lutte à la violence par une plus grande implication des leaders masculins et des Conseils de bande au sein des initiatives orchestrées par les femmes. Favoriser, par exemple, l'adhésion à une déclaration d'engagement autochtone citoyen contre la violence dans toutes les communautés et les villes.
- Former de nouvelles cohortes d'intervenantes autochtones en développant une formation sur mesure et continue qui repose autant sur la prévention que sur l'accompagnement et l'intervention.
- Mettre de l'avant une réelle culture de prévention au sein des communautés et des villes. Pour l'heure la plupart des mesures mises en place au regard de la violence ciblent plutôt les symptômes et les situations conjoncturelles. Une culture de prévention agit en amont des situations et constitue un filet de protection et de sécurité.
- Accroître la participation des femmes autochtones à la prise de décision en matière de violence latérale et communautaire et ce, à toutes les échelles de gouvernance.
- Promouvoir la mise en œuvre de démarches de sécurisation culturelle (en d'autres mots créer des environnements sécuritaires sur le plan sanitaire, éducatif, social et culturel, et propices au plein épanouissement des individus de tous les âges), à la fois dans les communautés et les villes.
- S'inspirer des actions mises de l'avant au sein du Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec et des différents centres d'amitié établis dans la province en matière de compétence et de sécurisation culturelle. La présence, permanente ou temporaire, d'une population autochtone grandissante dans les villes vient transformer les dynamiques relationnelles et collectives de toutes les générations et engendre une nouvelle gamme de besoins inédits.

Sources documentaires

- Allan Billie et Janet Smylie. 2015. *First Peoples, Second Class Treatment. The role of racism in the health and well-being of Indigenous peoples in Canada*. Toronto: Wellesley Institute.
- Commission canadienne des droits de la personne. 2013. *Rapports sur les droits à l'égalité des Autochtones*. Ottawa : CCDP.
- Commission royale sur les peuples autochtones. 1996. *Rapport de la commission*. Ottawa
- Conseil canadien de la santé. 2012. *Empathie, dignité et respect. Créer la sécurisation culturelle pour les Autochtones dans les systèmes de santé en milieu urbain*. CCS, Ottawa.
- Flynn Catherine. 2010. *Femmes autochtones en milieu urbain et violence conjugale. Étude exploratoire sur l'expérience et les besoins en matière d'aide psychosociale selon des hommes et des femmes concernés par cette problématique*. Mémoire de maîtrise (Service social), Université Laval, Québec.
- Gouvernement du Canada. 2014. *Femmes invisibles : un appel à l'action. Un rapport sur les femmes autochtones portées disparues ou assassinées au Canada*. Rapport du Comité spécial sur la violence faite aux femmes autochtones. Ottawa.
- Gouvernement du Canada. 2014. *Plan d'action pour contrer la violence familiale et les crimes violents à l'endroit des femmes et filles autochtones*. Ottawa.
- MacDonald David et Daniel Wilson. 2013. *Poverty or Prosperity. Indigenous Children in Canada*. Ottawa: Canadian Centre for Policy Alternatives and Save the Children Canada.
- Ramsden Irihapeti. 2002. *Cultural safety and nursing education in Aotearoa and Te Waipounamu*. Ph.D. Thesis (Nursing), Victoria University of Wellington, Wellington, 211 pages.
- United Nations. 2013. United Nations Special Rapporteur on the rights of indigenous peoples, James Anaya, Statement upon conclusion of the visit to Canada.

